

**DECISION n° 2009/05-07**  
**relative à l'habilitation de École d'électricité, de production et des méthodes industrielles**  
**(EPMI)**  
**à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

- Vu la demande présentée par l'École d'électricité, de production et des méthodes industrielles (EPMI)
- Vu le rapport établi par MM. M. Pinkus (rapporteur principal) et P. Compte (membre de la CTI), et présenté lors de la séance plénière du 12 mai 2009

**LA COMMISSION DES TITRES D'INGENIEUR A ADOPTE LE PRESENT AVIS :**

L'EPMI a été créée en 1992 comme école supérieure technique privée. La première habilitation CTI a été accordée en 1997. L'EPMI a été habilitée pour 6 ans en 2007, à délivrer le diplôme d'ingénieur de l'école, sans spécialité, en formation initiale sous statut d'étudiant. Le nombre total d'élèves dans les cinq années est de 485 en 2008-2009.

*L'objet de la demande de l'établissement est la mise en place d'une nouvelle formation par apprentissage, conduisant à un diplôme dans la spécialité Génie climatique et énergétique*

Après délibérations, la **CTI décide** :

- .- l'habilitation, pour 4 ans à compter de la rentrée 2009 (mise en phase avec l'évaluation périodique), à délivrer le titre *d'Ingénieur diplômé de l'École d'électricité, de production et des méthodes industrielles, spécialité Génie énergétique et climatique*, en formation initiale sous statut d'apprenti.

**La CTI recommande de :**

- Mettre en œuvre le plan d'accroissement du corps enseignant en vue d'atteindre un ratio de quinze élèves ou apprentis par enseignant permanent
- Renforcer le partenariat avec les branches professionnelles concernées par la nouvelle formation
- Poursuivre l'élaboration du référentiel de compétences

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine le 12 mai 2009

Le président

A blue ink signature on a light yellow background. The signature is stylized and appears to read 'B Remaud'.

Bernard REMAUD